

# Les études universitaires sont-elles plus abordables aux États-Unis qu'au Canada?

---

Examen de l'analyse présentée dans  
*The Affordability of University Education:  
A Perspective From Both Sides of the 49th Parallel*<sup>1</sup>

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire  
**Note de recherche du millénaire n° I**

Quand on demande aux Canadiens ce qui distingue leur société de celle de leurs voisins du Sud, plusieurs énumèrent sans problème certaines différences. Parmi celles-ci, la gratuité des soins de santé et le contrôle des armes à feu se retrouvent inévitablement au haut de la liste. Viennent ensuite une préférence pour le multiculturalisme par rapport à un amalgame du type « melting pot », une interprétation plus progressiste des droits à l'égalité et une justice pénale moins vindicative. Beaucoup mentionnent également une volonté plus affirmée de redistribuer la richesse, que ce soit entre les régions (péréquation) ou entre les catégories de revenu (régime fiscal plus progressiste). Si l'on tient pour acquis que la politique sociale du Canada est plus égalitaire que celle des États-Unis, on est porté à croire que l'éducation est plus abordable de ce côté-ci de la frontière, c'est-à-dire qu'il est plus facile pour les Canadiens à revenu modeste d'accéder au collège ou à l'université que ce ne l'est pour les Américains de la même condition. Et pour cause : tout le monde a entendu parler des droits de scolarité incroyablement élevés des étudiants de Princeton et de Yale.

Voilà pourquoi on peut s'étonner des conclusions d'une récente étude sur l'accessibilité financière des études universitaires dans les deux pays. Le rapport, commandé par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et publié par l'Educational Policy Institute (EPI), permet de constater que, en ce qui concerne un programme universitaire de premier cycle de quatre ans, « les dépenses réellement acquittées par un étudiant et sa famille sont plus élevées au Canada qu'aux États-Unis » [traduction<sup>2</sup>]. Un examen de la démarche qui conduit Watson Scott Swail, président de l'EPI et auteur de l'étude, à cette conclusion nous permet de mieux saisir la problématique de l'accessibilité financière dans le contexte des études universitaires.

Notons que le rapport compare les universités canadiennes avec les universités publiques américaines, et non pas avec les établissements privés qui perçoivent des droits de scolarité si

notoirement élevés. Ainsi, les établissements de l'Ivy League, auxquels on pense immédiatement lorsque l'on évoque le coût élevé de l'éducation aux États-Unis, sont exclus de l'analyse. (En 2000-2001, aux États-Unis, cinq millions d'étudiants étaient inscrits dans une université publique offrant un programme de quatre ans et 2,7 millions fréquentaient un établissement privé sans but lucratif.)

Après avoir établi qu'il s'emploiera à comparer des établissements similaires, l'auteur examine les dépenses de leurs clientèles. En résumé, son argumentation est la suivante : si, en apparence, la fréquentation universitaire au Canada semble moins coûteuse, le bilan est différent lorsque l'on tient compte de la générosité du régime d'aide financière offert aux étudiants américains. En effet, le fait que les étudiants qui en ont besoin disposent d'une aide plus importante rend le système américain plus abordable. Voici le développement détaillé de cette analyse :

En se fondant sur les chiffres de 2000-2001, le rapport constate que les étudiants canadiens ont versé en moyenne 3 403 \$ en droits de scolarité, comparativement à 4 251 \$ (pour les étudiants fréquentant un établissement dans leur État d'origine) aux États-Unis. (Tous les chiffres cités sont en dollars canadiens et ont fait l'objet d'un redressement pour tenir compte du pouvoir d'achat plus élevé de la devise américaine.) On fait ensuite entrer dans le calcul les frais de logement et de repas associés à un hébergement en résidence sur le campus. Ces frais s'élèvent à 4 933 \$ en moyenne au Canada et à 6 243 \$ aux États-Unis. On calcule ensuite le coût de fréquentation (droits de scolarité plus frais de logement et de repas) et, comme on pouvait s'y attendre, celui-ci est notablement inférieur au Canada (voir tableau 1).

Le rapport aborde ensuite l'accessibilité à l'aide financière aux études. Au Canada, 644 millions de dollars ont été accordés sous forme de bourses aux étudiants universitaires par les gouvernements fédéral et provinciaux et par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire en

1. Watson Scott Swail, *The Affordability of University Education: A Perspective From Both Sides of the 49th Parallel* (Washington, DC: Educational Policy Institute, Inc., 2004). Cette étude, accessible sur internet au [www.educationalpolicy.org](http://www.educationalpolicy.org), a été commandée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
2. NDT : Le rapport publié par l'EPI n'est disponible qu'en anglais. Pour faciliter la lecture du présent article, nous avons traduit les citations insérées dans le texte.

2000-2001 (955 \$ par étudiant<sup>3</sup>). C'est peu par rapport aux 7,7 milliards de soutien sous forme de bourses consentis aux États-Unis par le gouvernement fédéral et les administrations des États (1 562 \$ en moyenne par étudiant). L'auteur souligne donc que les États-Unis « versent près de 50 % plus d'aide sous forme de bourses par étudiant que les gouvernements canadiens » [traduction].

De plus, certains établissements d'enseignement distribuent leurs propres bourses d'études. En 2000-2001, les universités canadiennes ont attribué 551 millions de dollars sous cette forme à leurs étudiants, tandis qu'aux États-Unis, la somme ainsi consentie s'élevait à 3,6 milliards de dollars. Cette contribution porte le montant total de bourses reçu par étudiant à 1 772 \$ au Canada et à 2 289 \$ aux États-Unis.

Les gouvernements canadiens et américains accordent également aux étudiants des prêts afin de les aider à acquitter les dépenses engagées pendant leurs études universitaires. Si l'on tient compte de cette source, le montant total d'aide financière consenti par étudiant atteint 4 017 \$ au Canada et 6 318 \$ aux États-Unis. Encore une fois, on débourse environ une fois et demi plus d'argent par étudiant aux États-Unis qu'au Canada.

Afin d'établir quel système est le plus abordable, l'auteur combine les calculs se rapportant à la

fois aux dépenses engagées et à l'aide disponible. La première étape consiste à établir le coût de fréquentation net dans chaque pays, en soustrayant du coût de fréquentation moyen l'aide totale accordée sous forme de bourses par étudiant. Selon cet indicateur, le système canadien demeure plus abordable : le coût de fréquentation s'y élève à 6 564 \$ comparativement à 8 205 \$ aux États-Unis. Les étudiants canadiens assument donc un coût net équivalant à seulement 80 % de ce que leurs consœurs et confrères américains doivent payer.

Mais cette équation ne tient pas compte de la contribution consentie sous forme de prêts. Après avoir soustrait du coût de fréquentation toute l'aide reçue (les bourses d'études et les prêts étudiants) pour en arriver au montant des dépenses réellement acquittées par les étudiants pour une année universitaire donnée, on constate que, contrairement aux attentes, les étudiants canadiens doivent assumer des dépenses réelles légèrement plus élevées : 4 319 \$ contre 4 176 \$. La plus grande accessibilité à des prêts étudiants aux États-Unis compense le coût de fréquentation plus élevé, ce qui signifie qu'un étudiant américain déboursera moins d'argent pour accéder aux études universitaires qu'un étudiant canadien.

Est-ce que cela signifie que le système des États-Unis est véritablement plus abordable? C'est ce

**Tableau 1 – Coût des études universitaires au Canada et aux États-Unis**

	Élément	Canada	É.-U.	Montant canadien par rapport au montant américain
A	Droits de scolarité moyens	3 403 \$	4 251 \$	80,1 %
B	Logement et repas	4 933 \$	6 243 \$	79,0 %
A+B	Coût de fréquentation	8 336 \$	10 494 \$	79,4 %
C	Bourses d'études par étudiant	955 \$	1 562 \$	61,1 %
D	Montant total de bourses (y compris les bourses consenties par les établissements d'enseignement) par étudiant	1 772 \$	2 289 \$	77,4 %
(A+B) - (D)	Coût de fréquentation net	6 564 \$	8 205 \$	80,0 %
E	Aide totale consentie par étudiant (bourses plus prêts)	4 017 \$	6 318 \$	63,6 %
(A+B) - E	Dépenses réelles	4 319 \$	4 176 \$	103,4 %

Remarque : Dans ce tableau, les chiffres se rapportent aux dépenses annuelles d'un étudiant du premier cycle universitaire poursuivant un programme de quatre ans. Tous les chiffres sont en devises canadiennes et ont fait l'objet d'un redressement tenant compte du pouvoir d'achat plus élevé de la devise américaine.

3. Les dépenses par étudiant sont calculées d'après les effectifs calculés en unités équivalent temps plein (ETP). L'unité de mesure ETP tient compte à la fois des étudiants à temps plein (pour 1,0 ETP) et des étudiants à temps partiel (pour 0,33 ETP).

qu'affirme Swail quand il parle d'un accès plus équitable. Les droits de scolarité sont relativement élevés aux États-Unis, mais on y distribue davantage d'aide, un facteur plus important pour les étudiants des familles à faible revenu. Les étudiants à revenu élevé doivent assumer la totalité des droits de scolarité, mais ceux des familles à faible revenu bénéficient grandement de l'aide accordée (sous formes de prêts et de bourses). Au bout du compte, les études postsecondaires demeurent relativement abordables pour tous. Swail conclut que le modèle américain avec droits de scolarité et aide financière élevés favorise une « redistribution des ressources tenant compte de la capacité de payer des individus. En vertu de ce modèle, les pouvoirs publics peuvent réduire les subventions aux étudiants et aux familles qui ont les moyens de payer pour réaffecter ces fonds vers les étudiants plus démunis. Il en résulte un système plus efficace, qui soutient ceux qui en ont véritablement besoin » [traduction]. Par contre, le système canadien, que Swail décrit comme étant à droits de scolarité et à aide peu élevés, « subventionne l'ensemble de la clientèle plutôt que de cibler les étudiants les plus nécessiteux » [traduction]. Par conséquent, non seulement les étudiants canadiens doivent-ils assumer des dépenses réelles moyennes plus élevées, mais, et c'est là un point crucial, le régime canadien distribue moins d'aide à ceux qui en ont le plus besoin.

La notion d'accessibilité financière, telle qu'elle est formulée ici, tient compte à la fois des dépenses des étudiants et de leurs ressources sous forme de prêts et de bourses d'études. Il s'agit d'un point à souligner. Toutefois, c'est parce que les étudiants à faible revenu acceptent d'assumer l'endettement nécessaire pour acquitter un coût de fréquentation plus élevé que le système américain est en partie plus abordable. En effet, si l'on fait abstraction des prêts étudiants, le système canadien demeure moins coûteux. Pour beaucoup de gens, c'est logique, puisque les avantages permanents dont bénéficie la personne à faible revenu grâce à ses études universitaires l'emportent nettement sur les dépenses à court terme associées à un emprunt contracté pour financer quatre années d'études.

Si cet argument est solide, il soulève néanmoins quelques interrogations sur l'incidence à court terme de la dette étudiante sur les diplômés issus d'une famille à faible revenu (nonobstant les avantages à long terme) et sur la mesure dans laquelle la nécessité de contracter une dette peut décourager des étudiants traditionnellement défavorisés et neutraliser certains incitatifs mis en place par le régime à soutien élevé. L'analyse de l'endettement étudiant dépassait manifestement la portée du rapport, mais il serait intéressant, dans le cadre de travaux ultérieurs, de comparer, entre les deux pays, les niveaux d'endettement étudiant, la capacité de remboursement de la dette, l'aversion à l'égard du crédit et l'incidence de l'endettement au sein des différentes catégories de revenu.

Aussi, toute comparaison entre le Canada et les États-Unis comporte certaines limites, le coût des études postsecondaires variant considérablement selon les provinces et les États. Les droits de scolarité moyens au Québec équivalaient à 54 % de la moyenne canadienne en 2000-2001, tandis que ceux de la Nouvelle-Écosse représentaient 136 % de cette même moyenne. Aux États-Unis, les droits de scolarité moyens par État allaient de 64 % de la moyenne nationale en Utah à 203 % au Vermont. L'offre d'aide financière aux étudiants fluctue également d'une province et d'un État à l'autre. Par conséquent, toute comparaison entre les deux pays peut mettre en lumière certains points et en occulter d'autres. Beaucoup d'étudiants du nord-est des États-Unis – l'une des régions américaines où il en coûte le plus cher pour fréquenter l'université – pourraient jeter un œil envieux juste au nord de la frontière vers les universités Bishop ou McGill, où les étudiants québécois acquittent les droits de scolarité les plus faibles des deux pays<sup>4</sup>. Par ailleurs, en Nouvelle-Écosse, certains étudiants pourraient souhaiter redécouvrir leurs racines acadiennes et déménager en Louisiane, où les dépenses réellement acquittées sont quatre fois moins importantes.

Pour illustrer les variations de ce type, nous avons, au tableau 2, procédé à quatre comparaisons province-État en utilisant les données publiées par l'EPI. Bien entendu, nous aurions pu choisir des

4. On notera cependant que les droits de scolarité peuvent fluctuer selon la province où le pays d'origine de l'étudiant. Au Québec, par exemple, les étudiants qui ne sont pas résidents de la province doivent acquitter des droits de scolarité considérablement plus élevés que ne le font les Québécois (la même observation s'applique à plusieurs États américains).

Tableau 2 : Quatre comparaisons province-État

	Coût de fréquentation (CF)		Coût de fréquentation net (CF – bourses)		Dépenses réelles (CF – (bourses + prêts))	
	\$	% RFM*	\$	% RFM	\$	% RFM
Nouvelle-Écosse	9 833	23	8 846	21	6 635	16
Massachusetts	11 162	15	8 831	12	3 158	4
Québec	7 081	17	5 464	13	4 458	11
Vermont	15 563	26	11 410	19	5 402	9
Ontario	9 527	17	7 388	13	4 661	9
New York	12 433	20	9 102	15	5 454	9
Colombie-Britannique	6 181	13	4 137	8	1 685	3
Californie	11 630	18	9 286	14	5 674	9

\* RFM = Revenu familial médian.

Remarque : Dans ce tableau, les chiffres se rapportent aux dépenses annuelles d'un étudiant du premier cycle universitaire poursuivant un programme de quatre ans. Tous les chiffres sont en devises canadiennes et ont fait l'objet d'un redressement tenant compte du pouvoir d'achat plus élevé de la devise américaine.

appariements différents et obtenir d'autres résultats, mais ces exemples suffisent pour les besoins de l'analyse. Comme on peut le constater au tableau 2, dans chaque cas, le coût de fréquentation est inférieur dans la province canadienne à ce qu'il est dans l'État américain. Dans trois cas sur quatre, le coût net de fréquentation est également moins élevé. Mais ce n'est que dans deux cas sur quatre que l'étudiant canadien doit acquitter des dépenses réelles moins élevées, et, dans seulement un cas, ces dépenses réelles sont nettement inférieures au Canada lorsqu'on les compare au revenu familial médian.

Ces comparaisons démontrent donc – et c'est ce que l'on peut observer plus clairement en consultant l'ensemble des données présentées dans le rapport de l'EPI – qu'il existe dans les deux pays des provinces/États où le coût est élevé ainsi que des provinces/États où le coût est faible. De plus, l'évaluation subjective de la part des Canadiens quant au coût relatif dans les deux pays est sans doute influencée par le fait que les dépenses sont généralement plus élevées dans la plupart des États mieux connus ou voisins du Canada (New York, Vermont, Michigan, Pennsylvanie) et plus faibles dans les États plus éloignés (Louisiane,

Oklahoma, Utah). En outre, l'accessibilité à une aide financière étant rarement – voire jamais – prise en compte dans l'analyse, il est facile de comprendre pourquoi les Canadiens présupposent que les études universitaires sont plus abordables au nord de la frontière.

L'auteur du rapport reconnaît qu'il peut s'avérer difficile de tirer des comparaisons à l'échelle internationale en raison des limites qui caractérisent les données. Par exemple, dans le rapport, les calculs tiennent compte des programmes de remise de dette au Canada, mais non pas des programmes équivalents aux États-Unis, les données à cet égard n'étant pas disponibles. Les crédits d'impôt relatifs aux études, devenus une source de soutien importante pour les étudiants canadiens et leur famille, n'ont pas été pris en compte dans les calculs des situations canadienne ou américaine en raison des difficultés à obtenir des données précises et comparables. Par ailleurs, le rapport laisse de côté certains développements survenus depuis 2001, notamment des hausses de droits de scolarité au Canada (comme celle, de taille, que vient de connaître la Colombie-Britannique). Enfin, et c'est peut-être là l'aspect le plus important, les chiffres sur lesquels

s'appuie le rapport sont en fait des moyennes par étudiant. De telles moyennes ne peuvent rendre compte de la manière dont un étudiant en particulier, dans des circonstances données, peut composer réellement avec les conditions du régime de son pays. Les étudiants inadmissibles à l'aide financière, qui, de toute évidence, ne proviennent pas tous de familles à revenu élevé, diront que l'éducation postsecondaire est plus accessible financièrement au Canada. Il demeure cependant difficile d'établir avec précision la supériorité d'un système par rapport à l'autre pour un groupe d'étudiants donné sans tenir compte de l'aide financière accordée à des étudiants de classes de revenu différentes.

Malgré ces limites, le rapport apporte une contribution utile au débat sur l'accessibilité financière aux études postsecondaires au Canada. Premièrement, il dépasse les présomptions populaires sur la politique sociale canadienne et celle de son voisin en favorisant une discussion fondée sur des assises plus concrètes. Deuxièmement, il nous encourage à adopter une perspective globale à l'égard de la notion d'accessibilité financière, en tenant compte à la fois des dépenses engagées et des ressources disponibles. Troisièmement, il constitue un apport productif en matière de politique gouvernementale en faisant porter le débat sur la question suivante : est-ce que l'équité de l'accès

aux études est mieux servie par un système qui maintient le coût de fréquentation à un niveau modeste ou par un autre qui accorde à ceux qui en ont besoin une aide financière suffisante sous la forme de prêts et de bourses?

Enfin, le rapport soulève la question de savoir si le régime canadien offre actuellement assez d'aide financière aux étudiants du niveau postsecondaire, en particulier à l'égard des augmentations continues des coûts. Comme le souligne Swail, la situation évolue. « Les récentes hausses de coûts observées au Canada laissent suggérer un passage vers un système à coût élevé, tandis que la mise en œuvre de nouveaux programmes, comme ceux de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et celui des Subventions canadiennes pour études laissent entrevoir un mouvement vers un régime axé sur un soutien substantiel. Quoi qu'il en soit, le montant de l'aide offerte aux étudiants canadiens n'est pas ce qu'il devrait être » [traduction]. En outre, même s'il ne servait qu'à cela, ce rapport aurait le mérite de nous amener à nous demander comment il se fait que les gouvernements américains, que l'on considère couramment comme plus conservateurs que les nôtres, parviennent néanmoins à accorder à leurs étudiants d'université un soutien notablement plus important sous forme de prêts et de bourses que ne le font les gouvernements canadiens.